POLYNESIE FRANCAISE
Commune de HUAHINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20191002-D94HUH_2019

DÉLIBÉRATION N° 94/2019 du 02 octobre 2019
Adoptant le principe de l'opération intitulée « Travaux de réseau et d'équipement des forages de TEPEPE », et approuvant le dossier technique.

En sa séance du 02 octobre 2019 à 8h30, convoquée le 26 septembre 2019 par M. Marcelin LISAN, maire, sous sa présidence, avec M. Erick FANIU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de M. Marcelin LISAN, Maire,

Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Considérant que l'équipe communale s'est fixé comme priorité d'optimiser l'alimentation en eau sur l'ensemble de l'île ;

Considérant que les négociations avec les représentants des différentes souches des propriétaires des parcelles où sont implantés les forages communaux au lieu-dit de TEPEPE dans la commune associée de MAEVA ont été menées avec succès ;

Considérant que l'alimentation en eau des abonnés des communes associées de MAEVA et FAIE depuis le forages de HAAMENE (FARE) pose d'importantes et récurrentes difficultés depuis de longues années ;

Considérant le potentiel des forages existants sur le site de TEPEPE ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Le principe de l'opération numérotée et intitulée comme suit, est accepté :

N° Opération	Libellé
920	Travaux de réseau et d'équipement des forages de TEPEPE

Article 2 : Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1er, est approuvé.

Article 3 : Ladite opération, en section d'investissement du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2019, est financée sur fonds propres et réalisée en régie municipale, à hauteur de vingt millions (20 000 000) de francs CFP ./

RECU EN PREFECTURE
le 03/10/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20191002-D94HUH_2019

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION -

28 membres du conseil municipal étant en exercice.
17 membres sont présents au moment du vote :

1. M. Marcelin LISAN (maire)
2. M. Gaston LEMAIRE (maire délégué de Fare)
3. M. Georges TUIHANI (5è adjoint au maire)
4. Mme Tatiana TAPAO épse FAAHU (6è adjoint au maire)
5. Mme Rosine TEMAUU épse MAI (8è adjoint au maire)
6. M. Camille FAATAUIRA (maire délégué de Faie)
7. Mme Nicole PAU épse ROURA (maire délégué de Fitii)
8. M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii)
9. M. Ronald CHEOU (maire délégué de Maeva)
10. M. Erick FANIU (conseiller municipal de Fare)
11. Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare)
12. M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation)
13. Mme Mathilde TINITUA épse BUARD (conseiller municipal de Fitii)
14. Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA épse FANAURA (conseiller municipal de Maeva)
15. M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva)
16. M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii)
17. M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii)

11 membres sont absents :

1. Mme Tania TEMAIANA épse TEREMATE (1er adjoint au maire)
2. Mme Dorida VAIHO épse HEITAA (2è adjoint au maire)
3. M. Antonio MALATESTE (3è adjoint au maire)
4. M. Bruno TAAROAMEA (4è adjoint au maire)
5. M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire)
6. M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea)
7. M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe)
8. M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu)
9. M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva)
10. M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)
11. M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii)

Indications sur le résultat du vote :
Votants : 17 dont 0 pouvoir
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 17
Votes pour : 17
Vote contre : 0

COMMUNE DE HUAHINE

Le Maire,

Marcelin LISAN